

| | |
|--|----------------|
| OBJET : Appui au comportement positif | N° D520 |
| Date : le 1 ^{er} juin 2015 | Page 1 de 2 |

PRÉAMBULE

L'appui au comportement positif vise à assurer que chaque école établisse et promeut un milieu sain, accueillant, sécuritaire, propice à l'apprentissage et qui maintient et favorise des comportements respectueux et responsables. Inspiré par la philosophie « Positive Effective Behaviour Supports » (PEBS) qui a été adoptée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) de la Nouvelle-Écosse pour la mise en œuvre du Code de conduite.

L'accent est mis sur l'adoption, le maintien et le renforcement d'un comportement positif chez les élèves en formulant des attentes claires.

PARTENARIATS

- Justice
- Santé
- Services communautaires

SERVICES INTERNES

- Agent de développement scolaire et communautaire
- Responsable ÉcolesPlus
- Intervenante/infirmier du « Centre de santé jeunesse »
- Orthophoniste
- Psychologue scolaire
- Agents pédagogiques
- Consultant en appui en comportement et santé mentale
- Consultant en autisme
- Conseiller en orientation et counseling

| | |
|--|----------------|
| OBJET : Appui au comportement positif | N° D520 |
| | Page 2 de 2 |

Le comité de mise en œuvre, composé d'enseignants, conseillers en orientation, administrations scolaires, et directeurs régionaux des trois régions, appui le responsable des services aux élèves dans ce dossier.

Responsables de la mise en œuvre : Direction régionale, Nord-Est
Comité de mise en œuvre

Évaluation : Direction régionale, Nord-Est

Procédure administrative : P520 « Appui au comportement positif »

Formulaire : --

| | |
|--|----------------|
| OBJET : Appui au comportement positif | N° P520 |
| Date : le 1 ^{er} juin 2015 | Page 1 de 3 |

1. PRATIQUES PRÉVENTIVES

- Une approche réparatrice dans les écoles qui « oblige les élèves à faire un examen de conscience et à réfléchir à la façon dont ils agissent les uns envers les autres. Elle les oblige à travailler à établir des relations saines et à apprendre comment gérer les conflits ». (http://novascotia.ca/just/prevention/restorative_approaches_in_schools-fr.aspest)
- La mise en place d'un plan d'appui au comportement dans l'ensemble de l'école et des relations positives entre le personnel, le personnel et les élèves, ainsi que leurs familles constitue une étape importante de la création et du maintien d'un milieu propice à l'apprentissage.
- Assurer les « 10 éléments clés » de la philosophie PEBS :
 1. Des relations positives entre enseignants et élèves, entre élèves, et entre enseignants et parents.
 2. La modification de la salle de classe afin d'assurer que l'environnement physique et les activités courantes sont organisés de façon à renforcer les comportements positifs et diminuer les comportements problématiques.
 3. La différenciation pédagogique recherche des façons de restructurer les tâches et les activités d'apprentissage, tient compte des forces, besoins, styles d'apprentissage, intérêts, etc.
 4. La compréhension du comportement de chaque élève, y compris les objectifs ou les fonctions du comportement, ainsi que le cycle d'escalade.
 5. L'enseignement des habiletés sociales propose des interventions structurées et soutenues en vue d'aider les élèves à apprendre de nouveaux comportements pour remplacer les comportements problématiques.
 6. Le renforcement positif motive les élèves à utiliser de nouvelles habiletés sociales et à adopter un comportement positif de façon uniforme et indépendante.
 7. Des conséquences justes et prévisibles pour tout comportement qui a un effet négatif sur l'élève, sur d'autres élèves ou sur la communauté scolaire.

| | |
|--|----------------|
| OBJET : Appui au comportement positif | N° P520 |
| | Page 2 de 3 |

8. Le travail d'équipe et le processus d'encadrement soutiennent l'élève, le titulaire de classe, les autres membres du personnel scolaire et la famille de l'élève.
9. Des décisions fondées sur les données permettent de dépister et de décrire clairement les comportements qui doivent être améliorés, et de mesurer les progrès réalisés au fil du temps.
10. « Des plans personnalisés de soutien du comportement décrivent les étapes que l'équipe de planification de programme entreprendra pour modifier le comportement problématique et pour veiller à la sécurité dans la salle de classe. » (Alberta Education, 2008, p.5). Visitez le site-web suivant pour des stratégies envers la réussite des 10 éléments clés : <http://education.alberta.ca/media/1054276/renforcerpersonnalise.pdf>

2. MODÈLE D'INTERVENTION À TROIS NIVEAUX

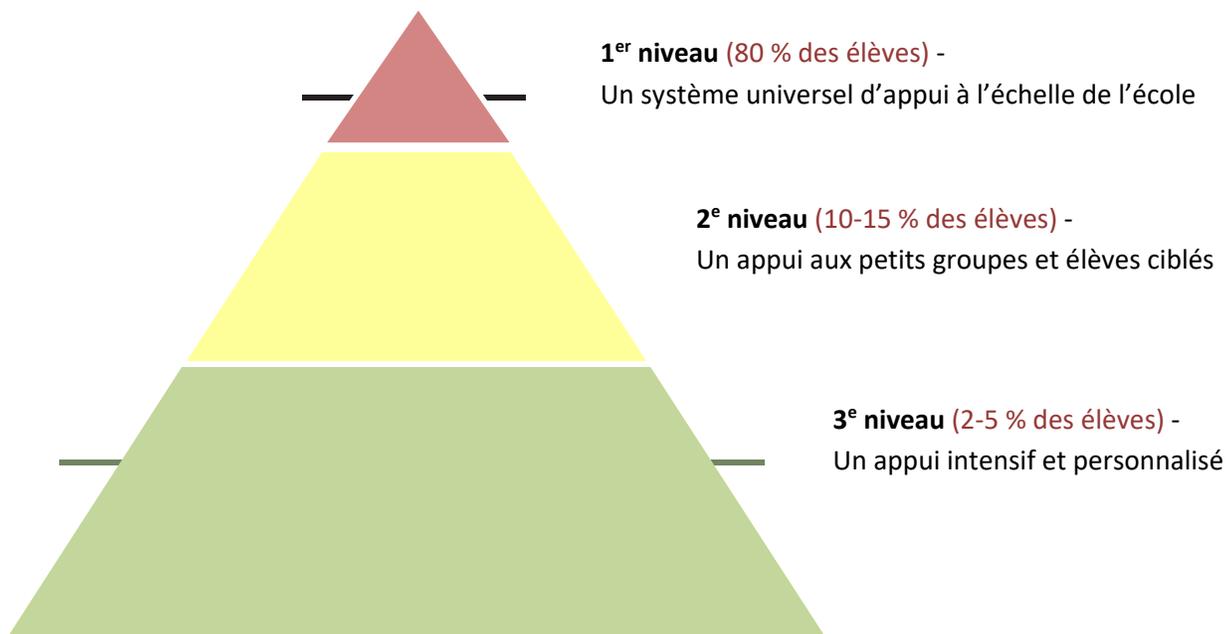


Figure 1. Modèle d'intervention à trois niveaux, adapté du « Modèle de renforcement du comportement positif en trois paliers » (Alberta Education, 2008)

Pour plus de ressources suggérées pour vous appuyer dans vos démarches à chacun des niveaux, visitez <http://education.alberta.ca/francais/admin/appuyerelevs/securitaire/comportementpositif/>

OBJET : Appui au comportement positif

N° P520

Page 3 de 3

PROCÉDURES

Pour une communauté scolaire accueillante, saine et sécurisante, voici des éléments de base :

- établir des relations positives
- assurer une organisation de la classe
- offrir un enseignement différencié
- exprimer des attentes comportementales précises
- enseigner les habiletés sociales de façon explicite
- utiliser le renforcement positif
- appliquer des conséquences justes et prévisibles
- faire des suivis et évaluer

1^{er} niveau - un système universel d'appui

- Étape 1 : Le comité du plan d'amélioration continu
 - Étape 2 : évaluer la culture, les forces et les besoins de l'école afin d'identifier les priorités (un questionnaire peut être distribué aux élèves pour évaluer l'école)
 - Étape 3 : obtenir le consensus du personnel
 - Étape 4 : cibler un besoin prioritaire
 - Étape 5 : élaborer un plan d'action
 - Étape 6 : communiquer le plan aux élèves, aux membres du personnel et aux parents
 - Étape 7 : mettre le plan en œuvre, en faire le suivi et l'évaluer de façon continue
 - Étape 8 : retourner à l'étape 4
- 

2^e niveau - un appui aux petits groupes et élèves ciblés:

- L'équipe-cadre de l'école
- L'équipe de planification de programme
- Impliquer (au besoin) des services identifiés aux élèves; ex conseiller en orientation scolaire et counselling, enseignante ressource, spécialistes, ÉcolesPlus et agences externes.

3^e niveau - un appui intensif et personnalisé

- L'équipe de planification de programme
- Impliquer (au besoin) l'équipe des Services aux élèves du CSAP